



Les élus ont accepté de troquer leur règlement de police de 1988 par une mouture plus actuelle. Après ratification par le Canton, celui-ci pourrait entrer en vigueur dès février 2021. PHOTOS : CHRISTELLE MAILLARD

Une autre sujet a interpellé les conseillers: les déjections sur la voie publique. Si les propriétaires de chien doivent les ramasser, il n'est pas fait mention d'une sanction. «Faites-nous confiance, cela est prévu dans la loi sur les communes. Au moment où les ASP entreront en fonction, vous verrez que cela existe!», a assuré le municipi-

pal Georges-André Banderet. Et pour les crottes des autres animaux?, a questionné une élue. Même traitement a assuré l'Exécutif, une remise à l'ordre sera faite si les agriculteurs ne respectent pas les règles.

Comme quoi, même si c'est censé porter bonheur, les Concois ne veulent plus marcher dans les bouses.

Ils préfèrent vivre à Grandson plutôt qu'à Yverdon-les-Bains

MANIFESTATION Le Cité d'Othon a organisé sa traditionnelle soirée des nouveaux habitants. Parmi les convives, deux Italiens qui ont choisi de quitter la Cité thermale pour acheter un bien aux Tuileries.

C'est une demi-famille qui est arrivée à la salle des Quais, pour la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Asia et son papa Dino Faralli font partie des nouveaux venus dans la commune.

Pourtant, cela fait déjà presque trois ans qu'ils ont quitté la ville de Pérouse, en Italie, pour s'établir dans la région. Mais ils ont ainsi laissé derrière eux la mère de famille et son fils afin que ce dernier puisse terminer ses études.

«J'ai eu une opportunité de travailler à Neuchâtel, au Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)», explique l'ingénieur. «Et moi, je suis en dernière année de bachelor à l'Université de Genève», renchérit la jeune étudiante en traduction. Le Nord vaudois était donc un choix stratégique. Mais pourquoi ne pas se baser à Yverdon-les-Bains? «On y était justement. Mais on préfère Grandson, c'est plus joli et plus petit», sourit Dino Faralli, qui a lâché une location pour investir aux Tuileries-de-Grandson.

Derrière ce papa souriant se cache un ingénieur chevronné. Avec 21 ans d'expérience, cet expert en microélectronique évolue dans un cadre très particulier où son savoir-faire est recherché. «C'est un ancien collègue qui a été engagé chez CSEM qui m'a dit

qu'il y avait une opportunité. J'ai quitté mon emploi à Milan parce que je faisais plutôt de la fabrication alors qu'à Neuchâtel je peux faire de la recherche, et c'est plus intéressant. Il y a aussi un meilleur salaire», rougit-il.

Et l'autre moitié de la famille n'est-elle pas jalouse de cette vie à Grandson? «Je crois qu'elle aime la Suisse, mais l'Italie encore plus!», lâche Asia. Et pour ces deux Nord-Vaudois d'adoption, la Cité d'Othon surpasse-t-elle Pérouse? «Ah... c'est un peu similaire (rire). Mais je suis encore très attaché à la nourriture italienne», conclut Dino Faralli. • **Christelle Maillard**

Une année record

Comme à l'accoutumée, la Commune de Grandson a contacté tous les nouveaux habitants pour profiter d'une soirée de bienvenue. Ce qui signifie que 233 invitations ont été envoyées. Un chiffre record, qui s'explique pour une simple et bonne raison: le Covid. Car, la cérémonie aurait dû avoir lieu en mars. L'administration a donc pris tous ceux qui ont emménagé dans la localité entre le printemps 2019 et fin août. Mardi dernier, sur les 438 nouveaux habitants, 65 se sont déplacés à la salle des Quais.



Dino et Asia Faralli ont découvert Grandson en venant y faire du vélo. MICHEL DUPERREX

LE CONSEIL COMMUNAL EN BREF

ARRÊT D'IMPOSITION

Huitième année sans évolution

Le Conseil communal a accepté à l'unanimité le maintien du taux d'imposition communal à 75% pour 2021, sur recommandation de la Commission des finances. Celle-ci semblait néanmoins partagée. «Les arguments présentés par la Municipalité militent autant pour une hausse que pour une baisse du taux d'imposition communal. Les différences entre les budgets et les comptes sont telles ces deux dernières années qu'elles rendent la prévision totalement aléatoire. Sur cette base mouvante et imprévisible, il est donc raisonnable de ne pas modifier le taux d'imposition communal, a rapporté Eloi Du Pasquier, précisant que cela sera la 8^e année consécutive que le taux demeure inchangé.

Pour rappel, l'exercice 2019 s'est soldé par un excédent de charges d'environ 60 800 francs alors que le budget prévoyait un déficit de quelques 423 000 francs.

LA MISE EN SÉPARATIF CONTINUE

Un million de francs débloqué

Les conseillers communaux ont accepté d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de 1,03 million de francs pour lancer la cinquième étape des travaux de mise en séparatif des collecteurs, d'assainissement des réseaux souterrains et d'aménagements de chaussée. La localité en serait à son cinquième et avant-dernier projet. Selon l'Exécutif, l'ultime chantier prévu pourrait ne pas avoir lieu si les analyses démontrent que le taux d'eau claire dans les eaux usées est acceptable.